

Dans ces conceptions, beaucoup moins vastes assurément que celle dont il est question aujourd'hui, l'annexion de la Savoie et du comté de Nice a toujours été considérée, par plusieurs des principales puissances de l'Europe, comme une compensation nécessaire pour la France. Bien sûr que ma pensée ne saurait donner lieu à de fausses interprétations, je n'éprouve nul embarras à citer un précédent d'une date plus récente. Ne peut-il être permis de demander aussi des renseignements à l'histoire de notre siècle sans évoquer des souvenirs irritants que répudient les générations actuelles?

Je rappellerai donc que dans un moment où l'Europe était peu disposée cependant à user de modération à l'égard de la France, elle reconnaissait, du côté des Alpes, les nécessités de notre situation géographique et trouvait unanimement équitable de nous laisser une partie du territoire devenu maintenant bien plus indispensible à notre sûreté. Ce n'est que sous l'impression des événements de l'année suivante que cette clause fut annulée.

L'Empereur, en arrivant au trône, a spontanément déclaré qu'il prenait pour règle de ses rapports avec l'Europe le respect des traités conclus par les gouvernements précédents, et c'est un principe de conduite auquel Sa Majesté se fera toujours une loi de rester fidèle. Mais on ne saurait méconnaître le caractère exceptionnel des circonstances qui nous déterminent à demander qu'une modification soit apportée à la délimitation de la frontière tracée en dernier lieu entre la France et la Sardaigne. Le résultat de la guerre a été d'amener, par la cession de la Lombardie au Piémont, un premier changement dans les circonscriptions territoriales de l'Italie : l'annexion d'autres Etats à ce royaume constitue un nouveau changement dont les conséquences ont pour nous une gravité particulière, et ce n'est pas s'écarter du respect accordé en toute occasion par le gouvernement de l'Empereur aux traités existants que de réclamer qu'ils ne soient point en réalité altérés à notre détriment.

Dans une communication qui s'adresse avant tout à la bonne foi des cabinets et qui témoigne de celle qui anime le gouvernement de l'Empereur, dois-je hésiter à dire qu'en rendant la Savoie au Piémont, on avait voulu constituer ce pays le gardien des Alpes, afin qu'il en fût les passages ouverts sur la France? Si fâcheuse que fût cette situation, nous nous y sommes loyalement résignés pendant un demi-siècle, bien plus, nous l'acceptons encore au retour d'une campagne en Italie, qui aurait facilement pu nous fournir l'occasion de la changer; mais les conditions que nous avons scrupuleusement respectées, afin de n'apporter aucun trouble dans nos relations internationales, devons-nous admettre que les soient aggravées, et l'Europe, de son côté, peut-elle trouver juste qu'au poids dont elles pesaient déjà sur nous, vienne s'ajouter celui d'un Etat dont la force aura triplé dans le cours d'une année? En provoquant la modification des traités sur ce point, nous nous bornons en quelque sorte à demander qu'une de leurs stipulations n'acquiesce pas, en dehors de la volonté même des puissances qui les ont souscrits, une portée plus grave et un sens plus désavantageux.

Je me hâte d'ajouter que le gouvernement de l'Empereur ne veut, tenir les garanties qu'il réclame que du libre assentiment du roi de Sardaigne et des populations. La cession qui lui sera faite demeurera donc exempte de toute violence comme de toute contrainte; notre ferme intention, en outre, est de la combiner, pour ce qui concerne les territoires de la Savoie soumis à une neutralisation éventuelle, de manière à ne

léser aucun droit acquis, à ne porter atteinte à aucun intérêt légitime.

D'accord avec nos convenances comme avec la volonté du roi de Sardaigne, et sans contradiction avec les intérêts généraux de l'Europe, la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France ne soulève pas de questions qui soient incompatibles avec les règles les mieux établies et les plus rigoureuses du droit public. Si le caractère, la langue et les habitudes des populations destinées à être réunies à la France nous assurent que cette cession n'est pas contraire à leurs sentiments; si nous pensons que la configuration du sol a confondu leurs intérêts commerciaux comme leurs intérêts politiques avec les nôtres; si nous disons enfin que les Alpes constituent la barrière qui doit éternellement séparer l'Italie de la France, nous nous bornons à en conclure que la délimitation nouvelle à établir entre le Piémont et nous trouve sa sanction dans la force des choses.

Ce n'est point au nom des idées de nationalité, ce n'est point comme frontières naturelles que nous poursuivons l'adjonction de la Savoie et du comté de Nice à notre territoire, c'est uniquement à titre de garantie, et dans des circonstances elles que l'esprit ne conçoit pas qu'elles se reproduisent nulle part. En un mot, étrangers à toute vue d'agrandissement, et encore plus à toute idée de conquête, notre unique objet est d'obtenir, au nom des principes de droit public, que les traités ne soient point rendus pour nous plus onéreux sur un point où ils avaient été combinés dans des dispositions que le temps a, je l'espère, contribué à effacer, et que, comme sûreté contre les dangers que le développement du Piémont peut entraîner pour nous dans l'avenir, notre frontière soit fixée, à l'aide d'une entente avec le roi de Sardaigne, suivant les besoins de la défense commune.

Le gouvernement de l'Empereur, plein de confiance dans l'autorité des considérations qu'il avait à faire valoir, est entré en rapports avec le cabinet de Turin au sujet de cette importante question. Vous savez dans quels termes nous nous en sommes ouverts avec lui. Vous connaissez également sa réponse et vous aurez vu, qu'accueillant les observations que nous lui avons présentées, il se montre disposé, au prix d'un sacrifice volontaire, à y donner la suite qu'elles comportent. Je me dois à espérer que les raisons de nécessité et de droit qui déterminent notre conduite seront, à plus forte raison, appréciées par le gouvernement de... avec les sentiments d'équité qui l'inspirent et dans l'esprit amical qui dirige ses relations avec la France. Il comprendra que, poursuivant des garanties si légitimes; nous entrons en arrangement avec la Sardaigne pour convenir des actes et des dispositions nécessaires.

Par des circonstances le plus souvent indépendantes de leur volonté, les gouvernements n'ont pas toujours réussi à fonder leurs combinaisons sur des bases réunissant les conditions d'une véritable stabilité, qui ne sont autres que celles de la justice éclairée par la saine intelligence des intérêts réciproques, et c'est ainsi que les actes destinés à consacrer la paix, n'ont eu parfois pour résultat que de déposer dans le système politique de nouveaux germes de difficultés et des complications. La combinaison dont de si justes et si puissants motifs nous autorisent aujourd'hui à désirer la réalisation est au contraire si conforme aux intérêts généraux, qu'elle est nécessairement appelée, nous en avons la ferme confiance, à faire partie de tout système sage-ment conçu et ordonné avec prévoyance. Elle trouve donc sa légitimité dans l'absence de tout froissement des convenances bien entendues de l'Europe, comme dans les exigences de notre

propre situation, et nous aimons à penser qu'elle sera envisagée ainsi par la cour de...
Je vous prie de vouloir bien donner lecture et laisser copie de la présente dépêche à monsieur...
Agréez, monsieur..., l'assurance de ma haute considération.

THOUVENEL.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public est fixé ainsi qu'il suit à partir du 22 mars :

A deux pour cent pour les bons de trois à cinq mois d'échéance;
A deux et demi pour cent pour les bons de six mois à un an.

Voici quelles sont les bases de l'économie du projet relatif aux 40 millions destinés à venir en aide à notre industrie, pour le renouvellement de son matériel.

Les prêts se feront à 5 p. 100 d'intérêts, et seront remboursables par annuités, à des échéances notablement reculées. Il suffira aux emprunteurs d'offrir à l'Etat des garanties proportionnées à l'importance des demandes.

D'après les termes de l'arrêté de M. le ministre du commerce et de l'agriculture, c'est le mardi 27 de ce mois que doit avoir lieu, à Lille, le concours régional d'animaux de boucherie, institué par arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1849.

Ce concours, qui chaque année croît en importance et surtout en résultats heureux, promet d'être cette année plus brillant que jamais, si nous en jugeons par les dispositions que montrent les éleveurs.

Il est impossible, du reste, qu'il en soit autrement en présence des sacrifices que l'Etat s'impose pour que les récompenses soient en rapport avec la richesse des produits. Le programme du concours, arrêté par le ministre, ne comporte pas moins de dix-huit primes, s'élevant ensemble à une somme de près de 11,000 francs; de plus, tout premier prix est accompagné d'une médaille d'or, chaque second d'une médaille d'argent, et tous les autres d'une médaille de bronze.

Par une mesure dont on ne saurait trop apprécier l'esprit, les exposants sont prévenus que toute fausse déclaration sur l'âge des animaux entraînera leur exclusion du concours.

La Gazette des Tribunaux publie les tableaux annexés au projet de loi relatif à une nouvelle composition de plusieurs cours et tribunaux; nous y puisons les renseignements qui intéressent la cour de Douai et le tribunal de Lille.

La cour impériale de Douai, qui appartient à la troisième classe, descendrait à la quatrième, et, au lieu de 5 présidents et 25 conseillers, elle n'aurait plus que 4 présidents et 20 conseillers.

Le tribunal de Lille, actuellement de troisième classe au point de vue du traitement, passerait dans la deuxième : les juges y auraient un traitement de 4,000 francs au lieu de 3,000, et les président et procureur impérial un traitement de 8,000 au lieu de 6,000 fr.

Le même tribunal, actuellement de sixième classe au point de vue du personnel et ne comptant que huit magistrats (présidents et juges), passerait dans la cinquième, tout en conservant le même nombre de magistrats.

La prochaine session trimestrielle des Conseillers municipaux s'ouvrira dans les premiers jours du mois de mai et ne pourra durer plus de dix jours.

Il paraît que les emprunts sont à l'ordre du jour. S'il faut en croire le *Morning-Herald*, la Russie, l'Autriche, la Sardaigne et le Saint-Siège ont l'intention de proposer chacune un emprunt sur le marché de Londres. L'emprunt de la Russie serait, dit-on, de 800 millions.

On vient de frapper à la Monnaie une médaille commémorative du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre.

La Chambre des représentants belges a voté, dans sa séance du 20 de ce mois, le projet de loi qui décrète la création d'une monnaie de nickel destinée à remplacer les pièces de cinq et de dix centimes actuellement en circulation, ainsi que les pièces de vingt centimes en argent.

Une 2^e exposition universelle à Londres.

Décidément, il y aura en Angleterre une seconde exposition universelle en 1852. Il a été décidé, au conseil de la Société des arts de Londres, de passer un acte de garantie pour réunir une somme de 250,000 liv. st. dans ce dessein, et les curateurs de ce fonds ont été nommés; ce sont lord Grandville, le marquis de Chandos, M. Th. Baring, M. C. W. Dulke et M. Th. Fairbairn.

Exposition générale agricole de Paris.

Les personnes qui se proposent de faire figurer leurs produits à l'exposition générale de l'agriculture, qui va avoir lieu au mois de juin, aux Champs-Élysées, n'ont plus que jusqu'au 25 du mois prochain pour faire leurs déclarations indispensables au ministère de l'agriculture.

COMICE AGRICOLE DE LILLE.

Un concours général et national d'agriculture ayant lieu à Paris, du 17 au 23 juin 1860, le Comice rappelle qu'il organise une exposition collective à laquelle sont invités de prendre part tous les cultivateurs, fabricants de machines agricoles, d'instruments aratoires, de produits et matières utiles à l'agriculture de l'arrondissement de Lille, et qu'il prend à sa charge les frais de transport des produits.

Les déclarations des exposants devront être faites avant le 1^{er} avril, au secrétariat-général du Comice, M. A. CHARLES, rue des Fossés-Neufs, 14.

Le Comice rappelle en outre qu'un concours régional aura lieu à Amiens, du mardi 22 au dimanche 27 mai 1860, et que pour être admis à y poser un droit adresser une déclaration écrite à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, avant le 1^{er} avril. Lille, le 19 mars 1860.

Le secrétaire-général,
A. CHARLES.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 13 centimes à l'hectolitre.

Un bon père de famille, habitant une commune voisine de Somain, vient d'être soumis, dans la même journée, à la double épreuve d'une douleur et d'une joie excessive. Ce brave homme, nommé P..., avait un fils dans un des régiments d'artillerie à Solferino. Depuis longtemps, on n'avait plus de ses nouvelles. L'anxiété était grande lorsque, la semaine dernière, on n'eut plus de doute sur le sort de l'infortuné militaire. Son extrait mortuaire parvint à sa famille par l'entremise du maire de sa commune.

ment; puis tout à coup elle poussa un éclat de rire joyeux.

— Quelle folle pathétique! dit-elle en se levant. On voit bien que ce n'est pas un sang pur qui coule dans ses veines. Sa mère était une cantatrice, une princesse de théâtre, et la fille de l'artiste s'enflamme d'une vertueuse colère parce qu'une princesse Lubomirska ne veut pas descendre à épouser un artiste. Quelle bêtise!

Et la princesse sortit en riant à gorge déployée.

VIII

UN CHOIX DIFFICILE.

En quittant la princesse, la comtesse Wielopolska s'était retirée dans son cabinet. Un profond désespoir, une indicible désolation s'était emparée d'elle; elle était tombée sur un siège, brisée par la douleur, et, les mains jointes sur ses genoux, elle plongeait dans le vide des regards mornes.

Elle n'entendit pas entrer Matuschka, elle ne la vit pas la contempler d'un œil voilé de larmes. Mais quand Matuschka s'approcha d'elle, lui prit la main et la porta à ses lèvres, elle tressaillit.

— Que veux-tu? demanda-t-elle.

— Maîtresse, je viens savoir ce que nous allons devenir, répondit Matuschka d'une voix tremblante. Le prix du collier de perles est dévoré, celui du diadème aussi. Nous en avons reçu deux mille ducats, qui nous ont à peine suffi pour une année, car nous dédaignons de nous restreindre, nous vivons comme si le seld à la princesse Wielopolska, mais non pas comme on devrait vivre quand on mange son capital.

O maîtresse, écoutez votre vieille Matuschka, ployez votre cœur: si fier, apprenez-lui à être raisonnable et à fléchir. Pourquoi cacher votre pauvreté, pourquoi laisser ignorer à l'empereur...?

— Silence! ne prononcez pas le nom de l'empereur quand tu parles de notre pauvreté. Nous n'avons plus d'argent! eh bien, prends le diadème de brillants, fais-le démonter, vends les diamants, qui sont très beaux, et dont tout joaillier te donnera sans peine mille ducats, et fais-les remplacer par des pierres fausses. Nous aurons ainsi de quoi vivre encore une année.

— Et après? demanda Matuschka en poussant un léger cri de douleur.

— Et après? répéta la comtesse en pensant, ou nous serons heureuses, ou nous saurons mourir. Va, Matuschka, emporte le diadème; mais pas un mot à personne, à personne, entends-tu! Et aie bien soin qu'on me le rende pour demain soir; il y a réunion chez l'impératrice, il me faut ma parure complète.

— Parure complète de faux diamants et de fausses perles! reprit Matuschka avec un soupir. Hélas! combien l'empereur serait affligé s'il apprenait cela, lui qui vous aiderait si volontiers!

— Silence! silence! Ne t'ai-je pas déjà défendu de mêler son nom à notre indigence?... Va, Matuschka, exécute mes ordres.

— J'y vais, dit la vieille avec humeur; et jetant sur la comtesse un étrange regard de colère, elle prit dans l'écrin l'étui qui contenait le diadème et sortit.

Dans l'antichambre était un personnage enveloppé d'un manteau. Matuschka n'en parut pas surprise; elle alla droit à lui et lui montra l'étui ouvert.

— Le diadème! dit-elle tout bas. Je me suis chargée d'en vendre les brillants et de les faire remplacer par des pierres fausses d'ici à demain soir.

— Combien la comtesse espère-t-elle en obtenir?

— Mille ducats, sire!

— Je vous les enverrai tantôt. Ne rendez le diadème à la comtesse que dans vingt-quatre heures. Où est-elle?

— Dans son cabinet, sire.

— Bien, j'y vais! Ne laissez entrer personne tant que je serai ici.

Il déposa son manteau, traversa l'antichambre d'un pas léger et entra sans frapper dans le cabinet. La comtesse, toujours affimée dans ses réflexions, prêtait l'oreille aux voix sinistres et douloureuses qui murmuraient dans son cœur.

Joseph s'arrêta un moment sur le seuil, ses grands yeux bleus fixés, avec l'expression d'un brûlant amour, sur cette belle et noble femme, pâle et immobile comme une statue de marbre.

— Comtesse Anna, dit-il enfin à demi-voix, en s'approchant d'elle.

Elle poussa un cri, et une éclatante rougeur se répandit sur ses joues.

— L'empereur! s'écria-t-elle en se levant avec précipitation.

— Refusez-vous toujours de respecter mon incognito, de voir en moi le comte de Falkenstein? demanda-t-il en lui tendant ses deux mains.

— Quand le prêtre prie à l'autel pour le bonheur de l'humanité, le nom de l'empereur n'est-il pas le premier qu'il prononce? répondit-elle avec un sourire enchanteur. Permettez donc à mon cœur d'en faire autant quand il s'entretient avec Dieu.

— Oh! par le ciel, je vous pardonne de m'avoir appelé l'empereur, à condition que vous souhaitiez maintenant la bienvenue au comte de Falkenstein.

— Soyez le bienvenu, monsieur le comte! dit-elle d'une voix pleine et joyeuse.

— Dieu soit loué! voilà donc l'empereur absent pour une heure. Il s'est retiré dans ses appartements, où il se repose de l'ennui, des soucis et des discussions de la journée. Hélas! comtesse, que la vie est triste et sombre! combien sont rares les rayons de soleil!

Joseph tomba sur le divan et appuya sur les coussins sa tête abattue.

— La comtesse se pencha vers lui, et le contemplant avec un doux sourire:

— Le soleil connaît-il lui-même son éclat et sa splendeur? murmura-t-elle. Il donne toujours, mais il ne reçoit pas la chaleur et la lumière. Ainsi de vous, comte! Vous portez la lumière et la joie partout où vous allez, et cependant vous vous plaignez!

Sans ôter sa tête des coussins, il tint longtemps ses yeux fixés sur la comtesse. Elle souleva ce regard en souriant.

— Je suis là, reprit-il enfin d'une voix douce; eh bien, le soleil luit-il dans votre cœur?

— Oui, un soleil éclatant, radieux! s'écria-t-elle toute joyeuse. O mon empereur et maître, quelle félicité divine de se voir ainsi au premier rang, contemplant à ses pieds, sans être atteint de leurs maux, les hommes qui souffrent et s'agitent, et de se dire qu'un mot, un sourire, un regard vous suffit pour sécher des larmes, adoucir des malheurs et faire oublier des chagrins! Quel grand et enviable privilège des princes, de faire pour ainsi dire descendre du ciel le bonheur sur les peuples affligés!

(La suite au prochain numéro.)

Le père de ces d... qu'un co... teur. Un même qu'un déme...

Le je... fâcheux portant... on s'étai... mortuaire

On a v... relatif a... clu dans lequel... mages qu... supporte... se trou... et qui a... 480 fr. l... est bon... qu'il est... cette vil... plus an... bre 1483... au dos... au mois... Gantois,

Le non... condam... 1^{er} conse... à Lille... Maubeug... de la de... code de... heures et... semblée... militaire

La poy... tin mem... s'était ren... condan... curiosité... précauti... lonel con... procher... ques indi... pour mie...

Déal e... aumônie... tenait le... du pelote... beuge, c... a eu une... l'ecclési... et s'étan... bour s'es... seil de l... à Maube... la divisio... ayant rec... vice a co... après, le...

Avant... ligne ava... du cond... instant a... dant de... mots d'a...

« Mes a... boisson... Ensuite... relever...

M. le c... ligne, ass... délégué

Lille... Roubaix... Tourcoin... Mouscr...

Roubaix... Lille... Seclin... Carvin... Douai... Arras... Amiens... Clermont... Creil... Paris...

DE ROU...

Roubaix... Lille... Prenchi... Armentie... Bailloul... Hazebrou... Dunkerq... Saint-On... Calais...

Lille... Boulogne